J'avance cela de mémoire simplement. Au qui réclament des lits d'hôpital. Le gouversujet de l'hôpital de White-Horse, il leur nement du territoire a à cet égard une responfallait fournir un certain montant, \$750,000, je crois, et on s'est adressé à nous pour l'emprunter. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social y a affecté un montant considérable également.

L'hon. M. Martin: Il a accordé une subvention directe de 2 millions, je pense.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): J'en ai oublié le montant exact, mais je pense qu'il était important. Le ministre de la Défense nationale a aussi fait sa part. Nous voyons donc que le gouvernement territorial, la ville de White-Horse, le ministère de la Défense nationale et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social participent tous à la construction de cet hôpital. Comme la ville de White-Horse n'avait pas l'argent, nous avons dû présenter un amendement à la loi des subsides afin de pouvoir autoriser le Commissaire en conseil à emprunter ce montant au nom de la ville de White-Horse.

L'hon. M. Martin: Si je me le rappelle, la subvention versée à l'hôpital par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social était une subvention spéciale que j'ai eu tort de rattacher au programme de la santé nationale. Quand a-t-on demandé le prêt qu'on sollicite maintenant du gouvernement fédéral en faveur de l'hôpital? Est-ce au cours des trois derniers mois?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, je n'ai pas ici de précision sur la date de cette demande. Je suis sûr en tout cas que c'était avant que j'arrive au ministère. Je peux me procurer le renseignement pour l'honorable député. J'ai fait une erreur en parlant du prêt de \$750,000. Le prêt n'était pas pour la ville de White-Horse; il a été fait au gouvernement territorial, pour sa participation à la construction de l'hôpital.

L'hon. M. Martin: Voici pourquoi j'ai posé la question: si le gouvernement fédéral a cru souhaitable d'accorder une subvention directe de 2 millions, ce qui peut être exact ou non, ce que je n'arrive pas à comprendre c'est pourquoi l'argent qu'il reste à verser doit prendre la forme d'un prêt et non pas d'une subvention directe.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Si je comprends bien la responsabilité qui est ici en jeu, disons, en prenant pour exemple ce qui se passe chez nous, que lorsqu'on construit un hôpital, il y a des subventions gouvernementales qui vont à cet hôpital, comme à tous les hôpitaux; cependant dans le cas de l'hôpital de White-Horse, le ministère de la Défense nationale a sa part de responsa- à cette disposition, monsieur le président, bilité car il a des gens dans la collectivité j'aimerais poser une question uniquement

sabilité, en ce qu'il doit répondre de la santé de la population. Il lui a donc fallu verser cette contribution. La répartition a été fixée à la suite d'une entente intervenue entre les intéressés, chacun devant contribuer au prorata de ses responsabilités propres. Toutefois, en ce qui concerne la somme de \$750,000 que devait contribuer l'administration du territoire, notons que ne pouvant pas trouver cette somme dans ses recettes annuelles, il a fallu qu'elle demande au gouvernement la permission de l'emprunter.

M. Nielsen: Me sera-t-il permis d'ajouter une observation à celle que vient de faire l'honorable député d'Essex-Est? Je crois comprendre que cette répartition a été, si je ne m'abuse, déterminée par l'ancienne administration. Rien n'a changé depuis lors.

L'hon. M. Martin: Pas les \$750,000.

M. Nielsen: Si; du moins je le crois.

L'hon. M. Martin: Si je me trompais, ce serait inhabituel.

M. Thomas: Le gouvernement territorial du Yukon reçoit-il de l'aide pour ses routes et d'autres travaux publics suivant une formule, ou chaque subvention est-elle envisagée séparément?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): La question du député de Middlesex-Ouest a une très grande portée, car l'aide que nous accordons au Yukon comprend plusieurs catégories. De façon générale, à l'heure actuelle, le gouvernement territorial est chargé des routes du territoire, mais en pratique la répartition de la responsabilité entre le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial se fait à peu près de la manière que voici. Nous sommes comptables des ressources naturelles de la région. Par conséquent, quand on y aménage une route de mise en valeur, nous en faisons les frais d'aménagement. Si la route est utilisée par les gens du Yukon, ils acquittent 15 p. 100 des frais d'entretien et nous, 85 p. 100. Autrement dit, cela dépend si les gens du Yukon utilisent la route.

La seconde partie de la question a trait aux édifices publics. Ils relèvent du gouvernement territorial. S'il s'agit d'un édifice territorial, le gouvernement en question l'érige. Cependant, il arrive et il arrivera parfois que les immobilisations que le gouvernement désire engager dépassent ses moyens, à supposer qu'il lui faille utiliser les revenus annuels. Voilà pourquoi on demande cet accroissement de pouvoir, afin de lui accorder le droit d'emprunter.

M. Herridge: Pendant que nous en sommes